



Saison 2021-2022



Règlement Particulier

Nom du tournoi : TDJ 27 Maure de Bretagne - Mb-C

Jennes

N° de dossier : 2104121 N° d'autorisation : En cours

Généralités

- 1) La compétition est de type tournoi jeunes départemental Elle se déroule en application des Règlements de la FFBad, du Comité 35 de Badminton et du présent règlement.
- 2) Le tournoi se déroule le : 08/05/2022
- 3) Dans 2 salles. Salle 1: sur 7 terrains, Ensemble Sportif Calypso, Rue du Querpon, Maure de Bgne, Val d'Anast Salle 2, sur 4 terrains, Salle Multisports, Rue de la Guée, la Chapelle Bouëxic
- La gestion du tournoi se fait sur le logiciel Badplus. 4)
- Le juge arbitre principal est Natachas BOULAIS 5) Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités en 1

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

Séries et tableaux

6)	La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBad des tableaux jeunes : Minibad Poussin Benjamin Minime Cadet Junior et au niveau géographique d'invitation national.
7)	Les niveaux de jeu ciblés iront, de maximum R4 à P12 Dans les disciplines suivantes : ☑ SH, ☑ SD, □DH, □ □ Les surclassements sont autorisés. Après accord de la Commission Jeunes 35.
8)	Chaque joueur peut participer à un tableau sur une discipline

- 9) Le tournoi se disputera en poules puis élimination directe
- 10) Les matchs se joueront au format standard (au meilleur des 3 sets)
- 11) La confection des tableaux, sous la tutelle de la personne nommée en 5, sera faite par le comité d'organisation Ils se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.

Inscriptions et liste d'attente.

- 12) La date limite des inscriptions est fixée au 04/05/2022 selon la date de réception
 - Tout tableau, dès lors qu'il sera complet, pourra être clos avant la date limite des inscriptions.
- 13) Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, sera celui du 21/04/2022 Le tirage au sort et la confection des tableaux seront effectués le 05/05/2022
- 14) Le contrôle des licences se fera sur POONA et le joueur devra être licencié à la date du tirage au sort.
- Les inscriptions se font par voie postale à l'adresse suivante (possibilité de pré inscription par mail) MAURE BADMINTON CLUB, Ensemble Sportif Calypso, Rue du Querpon, Maure de bgne 35330 VAL D'ANAST Et les règlements sont à effectuer sur place ou à envoyer par voie postale..
- 16) Les droits d'engagement par participant sont (en euros) pour : 1 tableau
- Le nombre de joueurs pour participer à la compétition étant limité à 160 , la sélection se fera suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions prises.
- 18) Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre d'arrivée des inscriptions
- Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaitre dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause (ou le joueur ayant envoyé une inscription individuelle).

version 7c.01 Page 1 sur 2

Forfaits

- 20) Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur au plus vite.
- Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la LBBA ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
- 22) Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.

Durant le tournoi

- 23) Tout joueur doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 24) Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 25) Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 26) Pour les joueurs D et +, le volant plume officiel (en vente dans la salle et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs) sera le BABOLAT 4.
 - Ces volants seront à la charge du Comité d'organisation à partir des finales
 - Et à raison d'un nombre de volants de 3 par match et au partage entre les joueurs dans les autres cas. Les tableaux P se joueront en volants plastiques.
- 27) À l'exception des deux premiers tours, les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure prévue par l'échéancier.
 Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
- 28) Le mode d'arbitrage des matchs sera : auto-arbitrage Le mode d'arbitrage des finales sera : auto-arbitrage.
- 29) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il ne pourra être réduit qu'à la demande expresse des intéressés ou dans le cas d'un nombre réduit de points par set.
- 30) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 2 minutes de préparation (test de volants inclus).
- 31) Les feuilles de match seront à venir chercher à la table de marque par les premiers appelés. et, immédiatement après la fin du match, ramenées à la table dûment complétées par les vainqueurs.
- 32) Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre.
- 33) Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les conseillers, les officiels techniques et le comité d'organisation.
- 34) Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
- 35) Pour tout volant touchant une structure le Juge Arbitre donnera au début du tournoi les instructions de let et de volant faute. Ces instructions seront affichées avec les tableaux.
- 36) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
- 37) Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable
- 38) Tout joueur participant à la compétition se doit de respecter la réglementation antidopage et est susceptible d'être contrôlé pendant la durée du tournoi.
- 39) Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
- 40) Il est interdit de fumer dans la salle.
- 41) Pour les mineurs, le représentant du club ou un parent doit être présent et connu du Juge Arbitre.
- 42) Spécificités du Tournoi / Remarques particulières
- 43) Pour les tableaux minibads, poussins et benjamins, le conseil entre les points est interdit.
- 44) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.

version 7c.01 Page 2 sur **2**